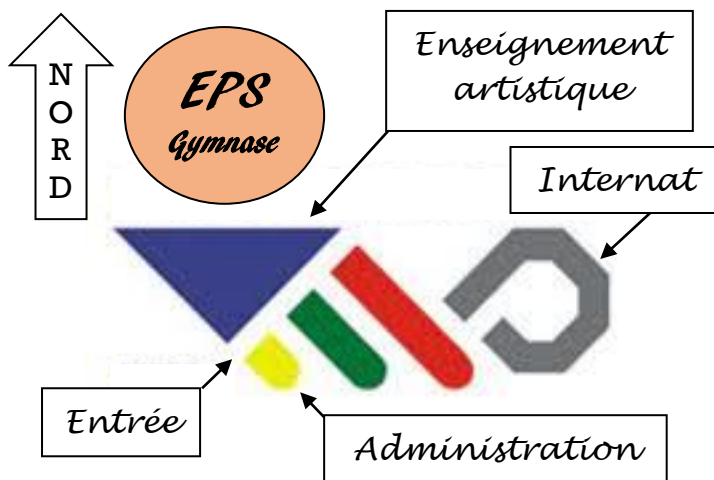


Les « incontournables » : règles de fonctionnement.



La note d'E.P.S. sur le bulletin scolaire

{ Evaluation « hors examen » en **E**ducation **P**hysique & **S**portive }

Efficacité

Sur 10 points

(dans la continuité de l'A.F.L. 1)

Persévérance { & progrès }

Sur 5 points

(dans la continuité de l'A.F.L. 2)

Solidarité { & respect }

Sur 5 points

(dans la continuité de l'A.F.L. 3)



La tenue E.P.S.

Lorsque la pratique s'effectue dans le gymnase : 1 paire de chaussures de sport propre différente de celle utilisée pour se rendre au gymnase.

Lorsque la pratique s'effectue en extérieur (terrain synthétique) : 1 paire de chaussures de sport en mesure d'être salie.

Lorsque la pratique s'effectue à la piscine : 1 maillot de bain (pas de short) + bonnet de bain & lunettes.

Tout élève en possession d'un certificat médical conforme à la réglementation en vigueur * est :

⇒ « évaluable »

... au contrôle continu d'EPS.

⇒ « obligé d'assister aux cours d'Education Physique & Sportive. »

L'enseignant d'EPS pourra proposer de façon exceptionnelle une dérogation qui sera validée par le Chef d'Etablissement.

Règlementation en vigueur *

- Date de début (non rétroactive)
- Date de fin
- Motif ou précision de l'inaptitude
- Cachet du médecin
- Signature du médecin

Le document médical doit être remis en personne au Professeur d'EPS

Inaptitudes & Dispenses

